

26 janvier 2010

10.108
ad 09.043**Postulat PopVertsSol****Non au démantèlement social et à une politique de protection de l'environnement au rabais**

Dans son programme de législature, le Conseil d'Etat met en évidence (cf tableau 2 p.44) les différences de dépenses entre le canton de Neuchâtel en 2007 et une moyenne suisse en francs par habitant-e-s. Il présente aussi, pour la même année (cf tableau 3 p.45), l'écart corrigé des dépenses du canton par rapport à la moyenne des cantons suisses. Il en tire la nécessité de réduire de manière drastique le budget du canton (cf tableaux 5 et 6 p.47).

Avant d'appliquer son plan d'économies, le Conseil d'Etat est invité à étudier:

- comment s'explique l'écart (+4%) dans le canton de Neuchâtel par rapport à la moyenne suisse dans l'enseignement et la formation?
- ce qu'il en serait si la comparaison avait été établie avec les autres cantons universitaires?
- comment évaluer l'écart dont il fait état à la lumière de ce qu'apportent au canton et à son économie l'université, les autres hautes écoles, mais aussi les écoles moyennes et supérieures (que perdrait le canton et ses habitant-e-s si ces écoles n'existaient pas dans notre région?);
- les conséquences des économies planifiées dans l'enseignement et la formation pour la population et les jeunes en particulier;
- le plus précisément possible les besoins de la population en matière de santé;
- de quoi sont malades les Neuchâtelois-e-s et voir s'il est possible de prendre des mesures en amont;
- comment renforcer la médecine préventive et estimer les effets bénéfiques qui pourraient en découler pour la population et les économies qui pourraient être faites à moyen et long terme;
- comment mettre en place une médecine du travail efficace;
- pourquoi la santé coûte par habitant (en moyenne suisse) 388 francs de plus alors que d'importants efforts de restructuration ont déjà été faits au niveau des hôpitaux et que le personnel n'est de loin pas le plus nombreux ni le plus cher (en comparaison intercantonale);
- quelles implications concrètes auraient une diminution des subventions telle qu'elle est prévue dans le programme de législature?
- pour quelles raisons la prévoyance sociale neuchâteloise connaît, en comparaison intercantonale, un écart de 18,9% par rapport à la moyenne suisse alors que les allocations individuelles ne sont pas plus élevées;
- dans quelle mesure l'introduction d'un salaire minimum ou de toute autre mesure permettant de lutter contre le phénomène des "working poor" pourrait contribuer à diminuer l'aide sociale;
- quelles mesures concrètes permettraient d'améliorer les conditions de vie des personnes qui sont à l'aide sociale, et d'en évaluer le coût?
- quelles implications concrètes auraient les économies prévues dans le secteur de la prévoyance sociale?
- quelles seraient les implications d'économies supplémentaires dans la politique de l'environnement, alors que sur ce point précis, le canton de Neuchâtel dépense moins, en moyenne suisse, que les autres cantons?

Le Grand Conseil prie par ailleurs le Conseil d'Etat d'étudier comment il pourrait trouver un autre financement pour le TransRUN que le plan d'économies tel qu'il est prévu dans son programme de législature 2010-2013.

Nous souhaitons que les réponses à ces questions soient élaborées au travers d'une étude globale tenant compte des spécificités de notre région (canton universitaire et industriel; incidences des crises économiques successives sur la population; causes de la pauvreté; pyramide d'âge; état de santé de la population).

Signataires: M. Ebel, L. Debrot, J.-C. Pedroli, P.-A. Thiébaud, P. Erard, G. Hirschy, C. Dupraz, T. Bregnard, C. Maeder-Milz, L. Ducommun, F. Jeandroz, C. Leimgruber et D. de la Reussille.